

Lumière sur...

Le service postal à Lège

Les Archives Municipales de Lège-Cap Ferret ont pour vocation de conserver les archives publiques, mais aussi des documents privés, uniques et parfois personnels. Tous les mois, découvrez un document inédit sur votre commune ! Par son intérêt historique, son aspect esthétique, ou son originalité, ce document témoigne de la mémoire locale.



Lège – Le bureau de poste

(Fonds Luc Dupuyoo, Archives municipales de Lège-Cap Ferret)

C'est à partir de ce mois de mars 2023 que la Poste expérimente une réorganisation du travail des facteurs, en particulier des tournées de distribution de courrier. Concrètement, les tournées quotidiennes seront supprimées dans 68 zones, comme Amiens, Canet-en-Roussillon ou encore La Sauve-Créon en Gironde. Les usagers ne recevront leur courrier qu'un jour sur deux, exception faite des courriers urgents, des colis ou des recommandés. Face aux évolutions du métier, la Poste s'adapte comme elle l'a déjà fait par le passé.

C'est l'occasion de vous faire découvrir les mécontentements qui ont émaillé l'histoire du service postal à Lège : les protestations contre le rattachement au bureau de poste d'Arès en 1894-195 et la fin de la distribution du courrier le dimanche en 1941.

Contre le rattachement au bureau de poste d'Arès

Le 30 juin 1894, le Directeur Départemental des Postes informe le Maire de Lège, Henri Guérin, que l'Administration centrale envisage de rattacher au bureau d'Arès la partie de la commune de Lège située sur le littoral Nord-Ouest du Bassin d'Arcachon (Claouey, Les Jacquets, Piquey). A en croire cette même lettre, les habitants de cette partie de la commune de Lège « *ne verront aucun inconvénient et pourront même avoir intérêt à être desservis par un facteur partant du bureau d'Arès au lieu de l'être par un facteur partant du bureau de Lège comme cela se pratique actuellement.* »

C'est avec « *énergie* » que les édiles protestent contre cette mesure lors du Conseil Municipal du 8 juillet 1894. Elle ne peut qu'être « *très préjudiciable sous tous les rapports* » aux habitants de Lège. Les conseillers ajoutent qu'aucune réponse ne leur a été adressée quant aux propositions d'améliorations du service postal de Lège qu'ils avaient envoyé en février (levée deux fois par jour des boîtes aux lettres d'Ignac et du Grand Housteau).

Leurs protestations ne semblent pas avoir été entendues car, le 7 octobre suivant, le changement de distribution des lettres destinées aux quartiers les plus éloignés est toujours à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal « *a l'honneur de protester très respectueusement mais aussi très énergiquement* » contre ce nouveau mode de service contraire aux intérêts de la population résidant dans ces quartiers. En effet, les lettres arrivant à Lège vers 9 heures du matin sont ensuite distribuées vers midi dans ces quartiers, tandis que si le facteur part du bureau d'Arès, ces mêmes lettres devant être renvoyées de Lège à Arès par le train de 5 heures du soir ne repartiront que le lendemain à 10 heures. Cela causera ainsi un retard de 24 heures, d'où un réel préjudice subi. La commune de Lège dispose de son propre bureau de poste et projette d'y adjoindre un bureau téléphonique. Il n'y aurait aucun avantage à être desservi par le bureau de poste d'Arès.

Le 16 juin 1895, c'est maintenant une pétition des habitants de Lège dont il est question au Conseil Municipal. Le changement de facteur a bien eu lieu (depuis le 16 octobre 1894), d'où la réclamation adressée au Maire par la population de rétablir le service postal comme il était par le passé. Ils pointent eux aussi le retard de 24 heures dans la distribution du courrier depuis le bureau d'Arès, « *ce qui leur cause un préjudice considérable dans l'impossibilité où ils sont d'expédier en temps opportun les commandes qui leur sont faites.* » Ils demandent à ce que ce soit le facteur de Lège qui distribue la correspondance destinée aux quartiers de Claouey, des Jacquets et de Piquey.

Le service postal dominical

Pas de répit pour le facteur ! Jusqu'en 1941, la distribution du courrier est quotidienne, sans aucune interruption, même le dimanche et les jours fériés. C'est la loi du 21 avril 1832 qui

institue le service rural journalier à compter du 1er juillet suivant. La mesure n'est effective, partout dans le pays, que dans les années 1863-1864.



Lège – Les facteurs posant devant le bureau de poste
(fonds Denise Descot, Archives municipales de Lège-Cap Ferret)
Les facteurs parés pour faire leur tournée à bicyclette !

Cependant, cette large ouverture des horaires postaux est disproportionnée par rapport à la demande, d'autant plus que les employés en souffrent. De plus en plus de voix se font entendre pour accorder aux postiers un jour de relâche professionnelle.

A l'automne 1919, un aménagement du service postal est mis en place, de façon à « *ne léser que de la moindre façon les intérêts généraux du public et ses habitudes, ne faire supporter au budget qu'une charge atténuée et de donner satisfaction aux convenances du personnel* ».¹ Dans les villes les plus importantes, une distribution des lettres et des journaux est assurée le matin à domicile ; le bureau principal est ouvert uniquement de 8 heures à 11 heures pour le service de la poste restante et les abonnés aux boîtes de commerce. En revanche, dans les communes moins importantes et rurales, le bureau est fermé. Les lettres et les journaux sont tenus à la disposition de leurs destinataires seulement pendant une heure le matin. Les facteurs et agents des guichets peuvent ainsi profiter de leur dimanche de repos.

Cette décision soulève de nombreuses protestations de la part des habitants de Lège. Le 19 mars 1922, François Osmin Gayet, le Maire de Lège, fait part au Conseil Municipal des

¹ *La Gironde*, 12 septembre 1919.

réclamations des habitants des quartiers les plus éloignés du bourg de Lège (Claouey, Les Jacquets et Piquey) au sujet de la distribution des lettres.

« Quoique comptant plus de 200 habitants, ces quartiers ne sont pas desservis les dimanches et jours de fêtes.

Les lettres arrivant à Arès ou à Lège le samedi à quatre heures ne sont distribuées dans ces quartiers que le lundi après-midi vers trois heures, ce qui fait un retard de 48 heures, retard qui peut être très préjudiciable en certaines circonstances.

Les habitants des dits quartiers demandent qu'une distribution soit faite régulièrement les dimanches et jours fériés. »

Le Conseil municipal émet le vœu que cette demande justifiée soit prise en considération et prie M. le Préfet de vouloir bien user de sa haute influence auprès de l'Administration des Postes, afin que satisfaction soit donnée aux intéressés. »

En 1922, la distribution du courrier le dimanche est rétablie pour les villes de plus de 100 habitants. Elle est généralisée l'année suivante.

Vingt ans plus tard, sous le Gouvernement de Vichy, le service postal dominical est définitivement supprimé à compter du dimanche 3 août 1941. Jean Berthelot, le Secrétaire d'État aux Communications (soit le ministre des PTT), fait paraître une note le 31 juillet 1941 annonçant cette décision. Les bureaux et les établissements postaux sont également fermés, à l'exception de certains bureaux de tri. C'est donc le dimanche 27 juillet 1941 que les facteurs français effectuent leur dernière distribution dominicale.

Cette suppression entraîne quelques changements dans la société, par exemple la parution des quotidiens parisiens. A la fin du mois d'août 1941, les corporations de la presse décident de ne pas publier l'édition du samedi soir et du dimanche matin.

Votre histoire, notre mémoire

“Les souvenirs d'un homme constituent sa propre bibliothèque.”

Aldous Huxley, écrivain anglais (1894-1963)

Contribuez à enrichir cet article ! Si vous avez des photos, des cartes postales, des documents sur la Poste ou les facteurs, n'hésitez pas à nous contacter ! Vos souvenirs nous permettront de mieux faire connaître l'histoire de notre commune.

Contactez-nous !

Service des archives

79 avenue de la Mairie, Lège bourg

archives.ad@legecapferret.fr

05.57.17.07.80

Sources et références

- Archives Municipales de Lège-Cap Ferret :
 - Délibérations du Conseil Municipal de Lège
 - Fonds Denise Descot
 - Fonds Luc Dupuyoo

- RetroNews, le site de presse ancienne de la BnF :
 - *La Gironde*, 12 septembre 1919
 - *La Petite Gironde*, 30 juillet 1941
 - *La Petite Gironde*, 22 août 1941

- Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF :
 - *Rapports et délibérations du Conseil Général de la Gironde*, 1er avril 1895